

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline			X
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

**Objet : Choix du mode de gestion du centre aquatique**  
**Délibération n° 2023-080**

Madame Claudia DUGAST, Vice-présidente en charge des Services à la population et équipements de proximité, expose que la convention de délégation de service public, conclue avec la société ADL - Espace Récréa pour l'exploitation du centre aquatique SITTELLIA arrive à échéance le 31 août 2023. Un avenant est en cours de préparation pour prolonger la convention de 4 mois pour une échéance fixée au 31/12/2023.

Elle précise que, vu l'article L.1411-4 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local et qu'elles statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Ainsi, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion de SITTELLIA, ainsi que sur l'approbation du rapport ci-joint arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, sur le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Madame Claudia DUGAST donne lecture du rapport présentant le contexte, les différents modes de gestion possibles et les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, ainsi que de l'avis de la commission.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le conseil communautaire est appelé à :

- Approuver le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du centre aquatique SITTELLIA,
- Approuver le rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de service public et à pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire,**

- Vu l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L3111-1 et suivants ;
- Vu l'exposé du rapport de principe ;

**Après en avoir délibéré,**

- Approuver le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation du centre aquatique SITTELLIA,
- Approuver le rapport arrêtant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de service public et à pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,  
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 6 juin 2023,

Le Président  
André Rigné

